



AVIS A LA BATELLERIE

Relatif à l'organisation de la navigation sur la rivière Baïse gersoise pour la période du 1er avril au 31 octobre 2026.

VU l'arrêté préfectoral du 16 juin 2000 portant Règlement Particulier de Police Navigation sur la rivière Baïse, du port de VALENCE SUR BAÏSE au port de CONDOM et du port de CONDOM à la limite nord du département du Gers (Lot & Garonne).

VU l'avis à la batellerie en date du 31 mars 2026 fixant les conditions de la navigation sur la rivière Baïse Gersoise entre le port de VALENCE-SUR-BAÏSE et la limite nord du département du Gers, pour la période du 1er avril 2026 au 31 mars 2027.

CONSIDERANT la demande de M. Le Préfet du Gers, Coordonnateur du sous-bassin Neste et Rivières de Gascogne, d'abaisser le débit de gestion de la rivière Baïse compte-tenu de la situation de crise concernant l'eau potable.

ARTICLE UNIQUE

La rivière Baïse navigable gersoise est fermée dans sa globalité à toute navigation à compter du 21 octobre (9h00) et ce, jusqu'au 31 octobre 2026 prochain inclus.

Fait le 20 octobre 2026 à Auch

Le Président,
Par délégation,
Le Chef du Service Mobilités


Patrice BARATTO